

DÉLIBÉRATION CM-2020-089

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU BUDGET 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2020

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme Dussous, M. Valentin, M. Thiémonge, Mme Poletto, M. Devred, Mme Conesa-Rouat, M. Mouty, Adjoints, M. Andrade Dos Santos, Mme Borias, M. Buisseret, M. Chardon, Mme Dabrowski, M. Daniel, M. Ferrand, Mme de Freitas, Mme Gaultier, Mme Karam, Mme Le Guilloux, M. Martin, M. de Saint-Romain, Mme Sanches Mateus, Mme Souchet, Mme Zanotti, Mme Miel, M. Ageitos, M. Cuisigniez, Mme Chalvignac, M. Drougard et Mme Bernard.

Avaient donné pouvoir : Mme Lucas à Mme Le Guilloux, Mme Ratti à M. Cuisigniez.

Était absent non représenté :

DÉLIBÉRATION CM-2020-089

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2020

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU BUDGET 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1,

Vu la délibération n°CM-2020-003 du 03/02/2020 portant adoption du budget primitif 2020,

Considérant que le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant la faculté donnée au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021,

Considérant qu'il convient de faciliter la continuité de l'action publique,

Après avis de la Commission Finances - Développement Economique - Administration Générale - Ressources Humaines – Communication du jeudi 26 novembre 2020,

Sur proposition de M. Alain THIÉMONGE, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits suivants :

Article / Chapitre de dépenses	Crédits ouverts en 2020	Montants autorisés avant le vote du BP2021
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, Réerves	5 000,00 €	1 250,00 €
165 – Dépôts et cautionnements	13 000,00 €	3 250,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	462 000,00 €	115 500,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 416 306,00 €	854 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	6 416 800,00 €	1 604 000,00 €
		2 578 000,00 €

Article 2 : **PRÉCISE** que ce montant demeure dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif précédent,

Article 3 : **PRÉCISE** que les dépenses engagées au titre de cette ouverture de crédits anticipés seront reprises lors du budget primitif 2021

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.



Le Maire,

Arnaud de Bourrouse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217801240-20201128-CM-2020-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020
Affichage : 03/12/2020